



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 29/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse **ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **16/05/2024**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Kénia MALADIN-NEBOT,

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Kylian ROMAIN, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joël TOTO, Rolly, Salif, FABULAS

ABSENT(E)S EXCUSES : Mesdames Géraldine BASTARAUD, Joselaine GELABALE
Monsieur Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Betty BESRY
Monsieur Camille PELAGE

POUVOIRS : Madame Géraldine BASTARAUD à monsieur François NAVIS
Madame Joselaine GELABALE à madame Maguy FUMONT-SAMSON

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 2 Absents = 6 Votants = 13

SECRETAIRE : Madame Kénia NEBOT-MALADIN

Délibération n°2024-05-29/11-1: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION VELOCIPEDIQUE DE MARIE-GALANTE (UVMG)

Le Conseil Communautaire,

Vu le budget principal 2024, voté par délibération du conseil communautaire du 29 mai 2024 et les crédits votés à l'article 6574 « **subventions de fonctionnement aux associations** » ;

Vu la demande en date du 1^{er} mars 2024 transmise par l'Union Vélocipédique Marie-Galante,

Vu les compétences de la CCMG et notamment l'article **5-3 Autres compétences** de ses statuts « *le soutien et l'organisation de manifestations culturelles et sportives ; l'aide aux manifestations culturelles, environnementales et sportives qui rayonnent sur le pays Marie-Galantais ou promeuvent son image à l'extérieur* »

Considérant la demande de subvention de l'UVMG pour la mise en œuvre de son programme pour l'année 2024 :

- Participation aux différentes courses organisées par le comité régional de cyclisme
- Randonnées santé bien-être en famille (organisées une fois par mois)
- Vacances à Vélo avec le public ciblé par le Conseil Départemental , CCAS, CLSH, du territoire
- Savoir rouler en école,
- Organisation du 46^{ème} tour cycliste de Marie-Galante du 21 au 28 juillet 2024,
- Ronde « **clin din-din** » en décembre 2024

Considérant que les manifestations pour lesquelles l'UVMG sollicite l'accompagnement financier de la CCMG ont une dimension intercommunale et qu'elles contribuent au rayonnement du territoire ;

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER à l'Union Vélocipédique de Marie-Galante une subvention de 25 000 euros,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la signature de la convention d'objectifs pour l'année 2024 entre la CCMG et l'UVMG,

ARTICLE 3 : QUE ces crédits sont inscrits au BP 2024, article 6574

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

10 JUIN 2024

10 JUIN 2024

Ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme

La Présidente

Maryse ETZOL

